

N° 2018/052

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDECHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 10 décembre 2018

Par suite d'une convocation en date du 04 décembre 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 10 décembre 2018 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE
	Mme CROUZET Béatrice
	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice
M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques
M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine
Mme SERRE Océane a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

Absent excusé

M. PARRA Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N°03-10/12/2018

DM N°1/2018

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, présente comme chaque année les ajustements nécessaires au budget et concernant :

- La prise en compte des échéances du nouvel emprunt encaissé en 2018 et pour lequel des mensualités ont été remboursées sur le budget 2018 (Octobre à décembre).
- La prise en compte des frais générés par le paiement des services cantines et garderies par carte bancaire
- La prise en compte des subventions aux associations allouées en cours d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

Chapitre	Article	Dépenses	Montant
16	1641	Capital emprunt	1 000,00
21	21311	Travaux bâtiments publics	- 1 000,00
66	66111	Intérêts emprunt	562,00
	6688	Frais bancaires	130,00
65	6541	Admission en non valeurs	- 692,00
	65737	Subventions organismes privés	800,00
67	678	Charges exceptionnelles	- 800,00
Total			0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

